



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le lundi 16 septembre 2024 à 8 h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob, et messieurs les conseillers Gilles Gauthier, Michel Larivière et Jocelyn Cossette, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence pour des raisons personnelles de mesdames Catherine Bourget et Kim Mongrain.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-09-07

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QU'IL soit CONSTATÉ et MENTIONNÉ au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 8 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

2024-09-08

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, -Volet 4 -Soutien à la vitalisation
3. Période de questions
4. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, -Volet 4 -Soutien à la vitalisation

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Narcisse et Saint-Stanislas désirent présenter un projet de santé et sécurité pour tous dans le cadre du volet 4 - Fonds Régions et Ruralité;

2024-09-09

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse s'engage à participer au projet d'entente de partage d'un bien servant à assurer la santé et la sécurité pour tous et à assumer une partie des coûts;



QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Fonds Régions et Ruralité;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

3. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

4. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2024-09-10

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 8 h 40

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire

/ Original signé /
Stéphane Bourassa
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée